

SELH (CSQ)

## Syndicat de l'enseignement de Louis-Hémon (CSQ)

**ÉDITION DU 16 JUIN 2015** 



### **Bonnes vacances!**

Alors que vous en êtes aux derniers jours de travail de la présente année scolaire, je veux, au nom des membres du conseil d'administration, vous souhaiter des vacances d'été remplies de soleil mais aussi pleines de bon temps et de repos. Je souhaite également saluer, de façon toute particulière puisque je n'ai pas eu l'occasion de le faire à l'assemblée générale, les collègues qui rangent leurs effets pour une dernière fois, terminant leur carrière d'enseignantes et d'enseignants.

À eux, je leur souhaite la plus longue et la plus heureuse retraite bien méritée!

Bonnes vacances à tous!



### Rendements RREGOP

#### RENDEMENT DE 12,1 % EN 2014

La caisse des participants au RREGOP a réalisé un rendement de 12,1 % en 2014. La majorité des catégories d'actifs a bien performé au cours de cette période. D'une part, la baisse des taux d'intérêt au cours de l'année a été bénéfique pour les obligations; celles-ci ont affiché un rendement de 8,2 %. D'autre part, les marchés boursiers ont également affiché des rendements élevés. Les actions américaines ont obtenu un rendement en dollars canadiens de 24 %, les actions canadiennes, un rendement de 13,4 % et les actions des marchés en émergence, un rendement canadiens de 9,2 %.

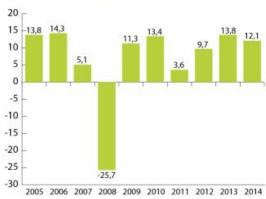
En plus de l'être dans des actions et des obligations, les fonds de la caisse des participants au RREGOP sont investis dans des placements alternatifs afin de diversifier leurs sources de rendements. Ces alternatifs placements se composent d'investissements dans les infrastructures et dans l'immobilier. Ces deux catégories d'actifs ont affiché rendements des respectifs de 13,2 % et de 9,9 % en 2014.

#### UN FONDS DE PLUS DE 55 MILLIARDS

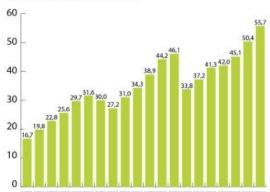
Au cours de l'année 2014, le Fonds 301 de la Caisse de dépôt et placement du Québec, soit le fonds des participants au RREGOP, a augmenté de 5,3 milliards de dollars, passant ainsi de 50,4 milliards de dollars au 31 décembre 2013 à 55,7 milliards de dollars au 31 décembre 2014.

Rappelons que, selon la règle générale, les fonds de la caisse des participants au RREGOP paient environ la moitié des prestations versées par ce régime et que l'autre moitié est assumée par le gouvernement du Québec.





Évolution du Fonds 301 - RREGOP (en milliards de dollars)



Ne vous gênez surtout pas pour répandre ces bonnes nouvelles. Contrairement à ce que plusieurs prétendent avec leur discours alarmiste et sans nuance sur les

régimes de retraite en général, la situation du RREGOP ne se détériore pas en ce moment, elle s'améliore!

Source :

http://www.carra.gouv.gc.ca/pdf/rendements\_RREGOP\_2014\_f.pdf

Tél.: (418) 679-3825

Téléc.: (418) 679-9308

Courriel: selh@qc.aira.com

## Nouvellement retraité?



Toute personne qui est membre d'un syndicat affilié à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) au moment de la

prise de sa retraite, peut adhérer à ASSUREQ, le régime d'assurance collective offert par l'AREQ comportant des protections complémentaires en assurances maladie (Santé et Santé plus).

Après avoir confirmé à la commission scolaire le moment de votre prise de retraite, vous recevrez une « Trousse AREQ ». Cette trousse contient les formulaires d'adhésion à l'AREQ (CSQ) et à ASSUREQ (l'assurance collective à l'intention des personnes retraitées de la CSQ) ainsi qu'une brochure détaillant les protections en assurance collective (vie et maladie).

Pour plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec Mario Simard au SELH ou à aller consulter le site Internet du Régime d'assurance collective à l'adresse suivante : <a href="https://www.areq.qc.net">www.areq.qc.net</a> sous l'onglet Services, sélectionnez Assurance collectives (ASSUREQ).

### Retraite et AREQ

Afin de souligner le départ à la retraite de ses membres, le SELH (CSQ) a choisi de leur offrir leur première année d'adhésion à une autre organisation syndicale qui les défend, soit l'Association des retraitées et retraités du Québec (AREQ). Si vous faites partie de ces personnes, il suffit de contacter Andrée Ducharme au syndicat et de lui transmettre le montant de votre rente à la CARRA.



# Nouveaux postes à temps plein et contrats à temps partiel

L'attribution des nouveaux postes (E1) se fera le 21 août 2015 alors que l'octroi des contrats à temps partiel aura lieu le 24 août 2015. La commission scolaire convoquera par courriel les personnes concernées. La liste des contrats sera disponible sur le portail de la commission scolaire quelques jours avant la rencontre.

### **Assurance voyage**

Vous partez en voyage durant la période estivale? Il est important de se rappeler qu'avec votre assurance-maladie SSQ, l'assurance voyage et l'assurance annulation



voyage sont incluses. Vous êtes remboursés à 100 % et couverts jusqu'à cinq millions.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet de la SSQ à l'adresse suivante : www.ssq.ca sous la rubrique « Assurance collective » ou communiquez avec l'assistance voyage aux numéros suivants : au Canada et aux États-Unis 1 8 00 465-2928 et à frais virés au 514 286-8412 ailleurs dans le monde. Ces numéros de téléphone sont indiqués au verso de votre carte d'assurance. Bon voyage!

#### Vous déménagez cet été?

Veuillez aviser madame Andrée Ducharme au bureau du syndicat de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone afin que nous puissions facilement vous rejoindre!



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LOUIS-HÉMON (CSQ) 1463, rue Adjutor-Boulanger, Saint-Félicien (Québec) G8K 1C6 Site Internet : <a href="https://www.selh.qc.ca">www.selh.qc.ca</a> Tél. : (418) 679-3825 Téléc. : (418) 679-9308 Courriel : <u>selh@qc.aira.com</u>